



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

Service des personnels enseignants de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion
des enseignants-chercheurs
Département de conseil et d'appui aux instances nationales
DGRH A2-2
n° DGRH-D2024-007041
Affaire suivie par :
Philippe Alcouffe
Chef de département
Tél : 01 55 55 6244
Mél : philippe.alcouffe@education.gouv.fr
72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Paris, le **09 JUL. 2024**

Note à
Mesdames et Messieurs
les président(e)s d'université et
chef(fe)s d'établissement
d'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs
les responsables des écoles
doctorales

Objet : Campagne 2025 d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur.

La procédure de dépôt des demandes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités débutera le mardi 15 octobre 2024.

Cette année, le calendrier de la campagne de qualification **a été simplifié et adapté** pour tenir compte du déploiement de la nouvelle application de gestion ODYSSEE appelée à remplacer l'application GALAXIE/ANTARES.

Après avoir rappelé le calendrier de la campagne de qualification 2025, la présente note appelle l'attention des établissements et de leurs écoles doctorales sur la liste des pièces justificatives que doivent produire les candidats, avant de faire un point sur les aides et conseils dont ces derniers peuvent bénéficier.

1. Calendrier de la campagne de qualification 2025

La procédure de demande de qualification **comportera une phase unique d'inscription et de dépôt des pièces** (voir le calendrier joint en annexe 1) qui se déroulera du **mardi 15 octobre 2024 (10 h, heure de Paris) au vendredi 22 novembre 2024 (16 h, heure de Paris)**. La date de clôture du dépôt des pièces constitutives (obligatoires et complémentaires) du dossier de candidature est donc fixée, **pour tous les candidats, le vendredi 22 novembre 2024**.

La **date limite d'inscription, de dépôt des pièces** (obligatoires et complémentaires) **et de validation définitive des dossiers** ci-dessus fixée constitue une **date impérative** qui n'autorise aucune dérogation. Il convient dès lors **de prévoir des calendriers de soutenance de thèse et d'HDR permettant l'établissement des diplômes, attestations et rapports de soutenance signés avant cette date**, afin de que les candidats puissent déposer ces pièces dans l'application ODYSSEE dans le délai imparti.

Par ailleurs, je vous rappelle que les maîtres de conférences titulaires et enseignants-chercheurs titulaires assimilés comme les physiciens et astronomes adjoints ainsi que les maîtres de conférences titulaires relevant des autres départements ministériels de la fonction publique française, n'ont pas à demander leur qualification aux fonctions de professeur des universités.

2. Pièces justificatives et points de vigilance

Vous trouverez, **en annexe 2, la liste des pièces justificatives** que doivent produire les candidats à la qualification au titre de leur diplôme, ainsi que **les points de vigilance à leur signaler**.

Il est **recommandé aux candidats de préparer très en amont leur dossier** en disposant de chacune de ses pièces constitutives (diplôme, rapport de soutenance signé¹, travaux, ouvrages et articles, CV) et de **les déposer dès que possible, et sans attendre la date limite** (22 novembre 2024, 16h, heure de Paris) **dans l'application ODYSSEE, sans oublier de « valider » leur dossier afin que ce dernier puisse être transmis pour examen à la DGRH**. Les candidats devront déposer les 4 pièces constitutives mentionnées ci-dessus pour pouvoir valider leur dossier. Il est important de souligner que **les liens hypertextes vers des travaux, ouvrages ou articles ne sont pas autorisés ; seuls les documents déposés en version numérique, au format PDF, sont recevables**.

Vous constaterez à cet égard qu'une part très importante des dossiers déclarés irrecevables (cf. annexe 3) le sont en raison **de l'absence de traduction en langue française de tout ou partie du diplôme ou du rapport de soutenance**. Je vous remercie donc de bien vouloir **sensibiliser à cette exigence de traduction les candidats pour lesquels notamment une partie de leur rapport de soutenance est rédigée dans une autre langue que le français**.

Durant la période d'inscription, comme lors de la dernière campagne, la DGRH mettra en place un accompagnement des candidats. Cet accompagnement permettra ainsi d'échanger avec les écoles doctorales afin que ces derniers puissent produire les pièces obligatoires demandées dans le délai imparti. Dans cette perspective, **je vous remercie de me transmettre, dans les meilleurs délais, le nom et les coordonnées d'un correspondant de votre établissement** pour les écoles doctorales, qui sera notre interlocuteur privilégié. Cette information doit être transmise à l'adresse électronique suivante au plus tard le 13 septembre 2024 : dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr.

3. Aides et conseils des candidats

Les candidats sont invités à consulter le portail d'information Galaxie à l'adresse suivante : <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>.

Ils y trouveront des pages dédiées à la campagne de qualification 2025 menée dans ODYSSEE (informations, foire aux questions ...).

Avant de finaliser leur dossier, les candidats sont également invités à prendre connaissance **des critères et recommandations des sections du Conseil national des universités (CNU)** publiés sur le site du CNU à l'adresse suivante : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>.

¹ Le rapport de soutenance doit être signé par les membres du jury et notamment le président du jury.

En cas de difficultés, **les candidats peuvent contacter les services de la DGRH par messagerie électronique** aux adresses suivantes :

- dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr pour les sections hors santé ;
- dgrh-a2.sante@education.gouv.fr pour les sections de santé (sections de pharmacie n° 85, 86 et 87, de maïeutique n° 90, des sciences de la rééducation et de réadaptation n° 91 et des sciences infirmières n° 92).

Ces informations sont reprises dans **le document d'information figurant en annexe 4** que je vous demande de bien vouloir **diffuser auprès des candidats potentiels de votre établissement à la qualification**.

Enfin, je vous invite, pour votre information, à consulter **l'annexe 3** qui recense les motifs d'irrecevabilité des dossiers déposés lors de la campagne 2024, ainsi que la note de la DGRH sur la qualification session 2023 lorsqu'elle sera parue, c'est-à-dire prochainement, sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Ministre et par délégation
La sous-directrice du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs



Hélène Caplat-Lancry

PJ :

- Calendrier de la campagne de qualification 2025 (annexe 1)
- Liste des pièces obligatoires à fournir et des points de vigilance (annexe 2)
- Motifs d'irrecevabilité des dossiers 2024 (annexe 3)
- Document d'information à diffuser aux candidats à la qualification 2025 (annexe 4)

**CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DE QUALIFICATION 2025
AUX FONCTIONS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS**

OPERATIONS	CALENDRIER
Ouverture du serveur ODYSSEE pour les inscriptions et le dépôt des pièces du dossier	Mardi 15 octobre 2024, 10 h (heure de Paris)
Clôture des inscriptions et date limite de dépôt des pièces dans l'applicatif (date unique)	Vendredi 22 novembre 2024, 16 h (heure de Paris)
Fin prévisionnelle de l'étude de la recevabilité administrative des dossiers par la DGRH du MESR	Au plus tard le mardi 31 décembre 2024
Désignation des rapporteurs Réunions plénières des sections pour l'étude des dossiers	Du vendredi 3 janvier 2025 au vendredi 28 février 2025
Audition des candidats aux fonctions de professeur des universités dans les disciplines de santé (en application des dispositions de l'article 45-II du décret n° 84-431 du 6 juin 1984)	Du lundi 17 au jeudi 27 février 2025
Communication aux candidats et affichage des résultats	Au plus tard le lundi 3 mars 2025
Réunion des bureaux des groupes pour réexamen des dossiers en formation interdisciplinaire (date prévisionnelle)	Jeudi 12 juin 2025
Appel au groupe (après deux refus consécutifs au titre de la même section et du même corps)	
Ouverture du serveur GALAXIE/Antares pour les inscriptions et début du dépôt des pièces des dossiers	Lundi 17 mars 2025, 10 h (heure de Paris)
Appel au groupe / clôture des candidatures	Vendredi 11 avril 2025, 16 h (heure de Paris)
Date limite de dépôt des pièces dans l'application pour l'appel au groupe	Vendredi 25 avril 2025, 16 h (heure de Paris)
Appel au groupe / audition devant le groupe	Du lundi 26 mai au vendredi 11 juillet 2025

Annexe 2

Pièces justificatives à déposer dans l'application ODYSSEE et points de vigilance

1/ Pièces justificatives à déposer dans l'application ODYSSEE :

La liste des **pièces obligatoires**, qui doivent être fournies à l'appui d'une demande de qualification au plus tard **le vendredi 22 novembre 2024**, et dont la production conditionne la recevabilité du dossier, est la suivante :

1/ **Une pièce justificative de la possession du diplôme, du titre ou de la qualification ou de l'exercice d'une activité professionnelle** répondant aux exigences fixées par les articles 23-2° et 44-2° du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

NOTA BENE :

Les diplômes et attestations **rédigés en tout ou partie en langue étrangère** doivent être accompagnés **d'une traduction en français dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.**

2/ **Un curriculum vitae** présentant les activités du candidat en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et, le cas échéant, ses autres responsabilités collectives. Ce document mentionnera notamment le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications du candidat.

3/ **Au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles du candidat** (dans la limite de **trois** documents pour une qualification aux fonctions de maître de conférences et de **cinq** pour une qualification aux fonctions de professeur des universités). **La production d'un résumé en français des travaux, ouvrages et articles n'est exigée qu'à la condition que la section du CNU le demande expressément (voir le tableau des pièces complémentaires demandées par les sections du CNU en ligne sur le portail Galaxie).**

NOTA BENE :

Seuls les documents déposés en version numérique sont recevables.

Ne sont pas admis à la place des documents précités : les liens hypertextes, des résumés ou des pages de couvertures seules.

4/ Une copie du **rapport de soutenance du diplôme produit** comportant notamment **la liste des membres du jury ainsi que la signature du président du jury avec mention de son nom.**

NOTA BENE :

Ne sont pas admis les rapports incomplets ou ne mentionnant pas le nom des membres du jury ou encore non signés par le président du jury.

Sous peine d'irrecevabilité du dossier, es rapports de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère, y compris en anglais, doivent impérativement être accompagnés d'une traduction en français dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

Par ailleurs, en plus des pièces obligatoires listées ci-dessus, les sections du CNU peuvent demander aux candidats de produire des pièces complémentaires. Le tableau des pièces complémentaires exigées par les sections du CNU sera consultable sur le portail GALAXIE à compter du début du mois de septembre 2024 à l'adresse suivante :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>.

2/ Points de vigilance :

- **Le diplôme :**

L'arrêté du 25 mai 2016 fixe les conditions d'attribution du doctorat et précise notamment que « *le ou les diplômes de doctorat sont délivrés par les autorités académiques habilitées à le faire, sur proposition conforme du jury, après la soutenance de la thèse* ». Les autorités académiques évoquées sont le chef d'établissement et le recteur d'académie, chancelier des universités. Il convient donc que le diplôme comporte la signature de ces deux autorités afin de garantir son authenticité.

Si le candidat n'est pas en mesure de produire une copie de son diplôme de doctorat, une attestation de l'obtention de son diplôme, établie et signée par le chef d'établissement ou une personne habilitée par ce dernier, devra être fournie à l'administration.

NOTA BENE :

Un procès-verbal ou une attestation de soutenance de thèse, ne constituant pas une preuve d'obtention du diplôme, ne peut tenir lieu d'attestation d'obtention du diplôme. De même, les « diplômes d'honneur » ou « projets de diplôme » ne sont pas recevables.

- Le rapport de soutenance :

Chaque page du rapport de soutenance doit être numérotée et comporter le cachet de l'établissement. Le document devra avoir pour en-tête **les termes « rapport de soutenance » et mentionner le nom du doctorant et de l'établissement de soutenance.**

Le rapport de soutenance doit également comporter la liste des membres du jury et la signature du président du jury avec mention de son nom.

En cas de diplôme en cotutelle, la convention de cotutelle pourra être fournie. Si la soutenance s'est déroulée dans un pays où aucun rapport de soutenance n'est délivré et que la convention de cotutelle fournie n'indique rien à ce sujet, **les candidats devront fournir une attestation de l'établissement étranger signée par le chef d'établissement ou une personne habilitée par ce dernier précisant l'inexistence d'un tel document ou sa non délivrance aux docteurs.**

NOTA BENE :

Un rapport de pré-soutenance ne constitue pas le rapport de soutenance mais, en cas de cotutelle, il peut être fourni, en plus de l'attestation de non délivrance d'un rapport de soutenance, pour éclairer le CNU.

Annexe 3

Motifs d'irrecevabilité des dossiers de demande de qualification - campagne 2024
(total : 412 dossiers déclarés irrecevables contre 353 en 2023)

Motifs d'irrecevabilité des dossiers de qualification 2024	Nombre	nb/ type de motifs	Pourcentage
Absence de rapport de soutenance ou d'une attestation justifiant l'absence de rapport de soutenance	96	143	34,7 %
Rapport de soutenance non signé par le président du jury	37		
Rapport de soutenance incomplet ou non conforme	4		
Absence de rapport de soutenance produit par l'établissement d'enseignement supérieur français ayant délivré le doctorat en co-tutelle	6		
Diplôme non conforme	6	33	8,0%
Absence de justificatif de l'obtention du diplôme	20		
Absence de justificatif à l'appui d'une demande de dispense de l'HDR	7		
Absence de traduction en français du diplôme et/ou du rapport de soutenance	105	210	51,0%
Absence de traduction en français de parties du rapport de soutenance rédigées dans une langue étrangère	97		
Absence de traduction en français du diplôme et absence de rapport de soutenance ou d'une attestation justifiant l'absence de rapport de soutenance	5		
Absence de traduction en français du rapport de soutenance et absence d'au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles	3		
Absence d'au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles	16	16	3,9%
Non justification d'une candidature au titre d'enseignant associé	1	10	2,4%
Non justification d'une candidature au titre de l'activité professionnelle	9		

Annexe 4

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DOCUMENT D'INFORMATION A DIFFUSER AUX CANDIDATS

A LA QUALIFICATION AUX FONCTIONS

DE MAITRE DE CONFERENCES ET/OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES

CAMPAGNE 2025

1/ DATES À RETENIR

Phase d'inscription avec dépôt des pièces (obligatoires et complémentaires) via l'appliquetif ODYSSEE :
du mardi 15 octobre (10h, heure de Paris) au vendredi 22 novembre 2024 (16h, heure de Paris)

2/ PIECES À FOURNIR

Pour les pièces obligatoires :

- Un justificatif de diplôme, de titre, de qualification ou d'activité professionnelle (**accompagné, s'il est rédigé en langue étrangère, de la traduction en français dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur ;**
- Une copie du rapport de soutenance comportant **la liste des membres du jury et la signature du président du jury** en cas de production d'un diplôme (**accompagné, si rédigé en tout ou partie en langue étrangère, d'une traduction en français dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur**) ;
- Un curriculum vitae présentant les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et, le cas échéant, ses autres responsabilités collectives (**mentionnant notamment le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications**) ;
- Au moins un exemplaire des travaux, ouvrages et articles (dans la limite de **3 exemplaires** pour la qualification aux fonctions de maître de conférences et de **5 exemplaires** pour la qualification aux fonctions de professeur).

Attention : ne sont pas admis les liens hypertextes, résumés, extraits et pages de couverture.

Pour les pièces complémentaires :

Vous devez vous reporter au tableau des pièces complémentaires consultable à l'adresse suivante :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>.

3/ AIDES ET INFORMATIONS :

Les critères et recommandations des sections du CNU sont consultables sur le site du CNU à l'adresse suivante : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>.

Les informations et « check-lists » des pièces justificatives sont consultables sur le portail GALAXIE à l'adresse suivante :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>.

Contacts MESR :

- dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr (sections hors CNU santé)

- dgrh-a2.sante@education.gouv.fr (sections CNU santé)

Pensez à consulter les messages qui vous seront adressés à l'adresse mél que vous aurez renseignée dans l'application ODYSSEE et n'hésitez pas à utiliser les contacts "dgrha2" mentionnés ci-dessus.